

Devenir instructeur(trice) moto-école.

samedi 6 juillet 2019, par [Secrétariat Association Moto-Liberté](#)

Introduction

Le métier de instructeur (trice) d'auto-école est réglementé. Vous devez être en possession d'un brevet délivré par le SPW mobilité.

Il existe 5 brevets

- Brevet I : Directeur (trice) d'école de conduite.
- Brevet II : Instructeur (trice) pratique de voiture de tourisme.
- Brevet III : Instructeur (trice) théorique
- Brevet IV : Instructeur (trice) pratique moto
- Brevet V : Instructeur (trice) pratique de camions, bus et remorques.

Conditions pour être admis aux examens et aux stages

Contact SPW : 081 77 29 02 ou formation.conduite.automobile@spw.wallonie.be

- Être titulaire du permis de conduire depuis 4 ans minimum au moment de l'examen (pas de minimum si vous avez déjà le brevet II moniteur(trice) pratique de voiture de tourisme).
- Disposer d'un certificat de bonnes vie et mœurs modèle 2 pour l'admission au stage.
- Être en possession de sa sélection médicale (vue, etc, ...) pour l'admission au stage.

Le programme pour le brevet IV (moto)

Les brevets peuvent s'obtenir suivant une procédure qui se déroule en 5 phases.

1. Stages préparatoires

Notre Moto-École CAPPI est agréé pour organiser un stage préparatoire qui durera 4 jours. L'objectif de ce stage est de découvrir le métier.

Tous les renseignements sont sur cette page.

<https://www.moto-ecole-liberte.be/Stage-4-jours-2019-moniteur-moto-Brevet-IV>

2. Cours théorique sur les matières relatives au code de la route, à la pédagogie et à la mécanique.

Vous pouvez préparer les matières par vous-même ou par un organisme agréé.
Nous recommandons :

- Le Centre IFAPME Liège, Huy, Waremme

- L'asbl Chantier Charleroi.
- La FAA
- Zenovolant

Contacter les différents centres.

- Pour le Centre IFAPME, les informations sont reprises sur la page de l'[IFAPME de Liège Huy Waremme](#)
- Pour l'asbl Chantier Charleroi contactez au secretariat@eftchantier.be ou 071 56 04 31
- Pour la FAA, allez sur cette page de [FAA](#)
- Pour Zenovolant, consultez la [page du site Zenovolant](#)

Attention les formations proposées sont prévues pour le brevet II (pratique voiture de tourisme). Nos instructeurs de la Moto-École peuvent apporter les ajouts nécessaire pour le brevet IV.

3. Examen écrit et oral au SPW Mobilité sur les matières apprises à la formation.

Vous pouvez vous inscrire sur le site SPW Mobilité :

<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-ecole-de-conduite.html>

ou demander des renseignements

- par téléphone : 081 77 29 02
- par courriel : formation.conduite.automobile@spw.wallonie.be

4. Stage dans une Auto-École

Si vous avez suivi les cours dans un centre agréé vous devez faire 225h de stage sinon ce sera 300h. Si vous êtes détenteur d'un autre brevet, vous ne devez faire que 200h de stage.

La Moto-École Liberté est agréée pour que vous puissiez suivre les stages avec ses instructeurs.

5. Présentation d'une leçon modèle.

Après les heures de stage en Moto-École vous devez présenter une leçon modèle au SPW pour terminer le processus complet de validation de votre brevet IV moniteur (trice) pratique moto.

Quelques liens

- [Le site général sur code de la route belge](#)
- [Loi sur la circulation routière](#)
- [Le code de la route](#)
- [Les infractions par degré](#)
- [Les téléchargements des différents documents](#)
- [Le SPW mobilité](#)